



Rapport d'activité 2013

Sommaire

EN BREF	1
2013 : Du travail de fond.....	1
2014 : l'année de la consolidation.....	2
LE SPPPI PACA	3
Un concept né en Provence	3
Un exemple suivi ailleurs... ..	3
Une cohérence entre les SPPPI.....	3
La concertation au service des questions d'environnement industriel.....	3
UNE GOUVERNANCE COLLEGIALE ET INNOVANTE	5
Une remise en cause profonde.....	5
Une mutation décidée en commun	5
Une refonte considérable... et innovante	5
Des organes de gouvernance élus démocratiquement	6
Avec en appui un Conseil Scientifique.....	7
Et porté juridiquement par le GES-SPPPI	7
AXE DE TRAVAIL : DECHETS	9
Les déchets diffus dangereux : de vrais résultats pour la concertation	9
AXE DE TRAVAIL : RISQUES MAJEURS	11
Le post - PPRT	11
Journée formation DT DICT et Canalisations	11
AXE DE TRAVAIL : SANTE-ENVIRONNEMENT	12
Projet PACSE.....	12
Participation aux colloques	13
COMMUNICATION	14
Représentation & participations du SPPPI.....	14
Site internet.....	14
Émission de télévision.....	14
Édition	15
Articles	15
LES PARTENAIRES DU SPPPI EN 2013	15

En Bref

2013 : Du travail de fond

Des projets

Pacse : pour aller plus loin dans l'intérêt général

Ce projet, labellisé par le PRSE, financé par la DREAL et l'ARS PACA consiste à initier une réflexion en santé/environnement sur une zone pilote (Fos-sur-Mer en l'occurrence). Après un point sur l'état de l'art des différents compartiments (Air, Eau, Sols, Santé), il s'agit de proposer des actions complémentaires en santé-environnement servant l'intérêt général. La diversité et la pluralité des acteurs et experts portant cette réflexion permettent d'obtenir des propositions d'actions pertinentes et consolidées. Reste ensuite à la charge de chacun des acteurs de s'en saisir et de les porter. En 2013, un appel à candidature a permis de constituer le groupe de réflexion et le compartiment « Air » a été traité en fin d'année.

Des ateliers

Les Déchets Dangereux Diffus (DDD) : de vrais résultats pour la concertation

Le cycle consacré aux déchets diffus dangereux initié en 2011, s'est achevé en 2013. Il a permis d'entendre les positions des différents acteurs (Professionnels, Associations, Collectivités, Experts, Etat) sur cette problématique et de comprendre les attentes, les points de blocage et les contraintes. Cette série d'ateliers a abouti à plusieurs propositions concrètes pour améliorer le traitement et notamment la collecte des déchets dangereux issus d'activités. Ces propositions ont, pour certaines, été reprises dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux qui en assurera un suivi.

Canalisations / DT-DICT : une collaboration fructueuse

Une journée de formation « *Canalisations de produits sensibles et non sensibles : la réforme DT DICT pour les travaux à proximité des réseaux et l'impact sur l'aménagement urbain* » a été organisée en partenariat avec l'ICSI, le CNFPT et l'AITF. Cette journée destinée initialement aux collectivités a pu être étendue grâce au SPPPI aux autres collèges, la rendant d'autant plus enrichissante pour les uns et les autres.

Communication

Parce que la richesse du SPPPI émane de ses participants, la communication a été accentuée autour de trois axes : le développement de partenariat, le renforcement de la communication en interne et l'intensification de la communication externe. Sur ces orientations, deux actions ont particulièrement marqué l'année : la participation à une émission de télévision régionale consacrée au SPPPI et la mise en ligne du site internet en mars 2013. Ce site est amené à se développer, à la fois comme vitrine et comme outil de travail pour les membres du SPPPI.

Apporter des éléments de réponse

En participant à des colloques sur des sujets de préoccupations, le SPPPI souhaite à la fois porter ces inquiétudes, mais également apporter une réponse en région sur l'actualité de ces sujets. Dans cette logique, le SPPPI a participé au colloque de recherche sur les effets des mélanges et a mis en ligne son analyse.

Le GES-SPPPI

Mise en place opérationnelle de l'association

Le SPPPI a créé fin 2012 son propre outil de gestion : le GES-SPPPI. Cet outil de forme associative respecte ainsi deux exigences fortes de la charte à savoir, une complète indépendance dans sa gestion et dans sa communication. En 2013, la structure a été mise en place sous ses aspects juridiques, sociaux et financiers. Physiquement, le SPPPI a été accueilli par le SAN dans les locaux de la pépinière d'entreprises à Fos-sur-Mer, pour l'année 2013. Une assistante a également été embauchée à temps partiel.

En Bref**2014 : l'année de la consolidation****Des projets*****Après-PPRT : quelles contraintes, quelle dynamique pour un territoire ?***

Les PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) sont des plans qui visent à encadrer l'urbanisme autour des sites industriels, aussi bien sur l'existant que sur les projets futurs. Ces plans remodelent en profondeur l'urbanisme, mais posent encore beaucoup de questions sur la manière de les appliquer. Initialement prévu en 2013, ce projet a été modifié pour mieux répondre aux attentes des collectivités. Il s'agira finalement d'organiser avec le CNFPT, une journée de formation des services instructeurs et en parallèle de mettre en place des réunions techniques en région. Les objectifs de ces réunions seront de suivre l'avancée de l'expérience pilote « Pari » (Programme d'Accompagnement des Risques Industriels), de faire remonter les questions pratiques au fil de l'eau et de travailler sur des exemples locaux. *(Ce projet débutera en juin 2014).*

PACSE :

Ce projet « Plan d'Actions Complémentaires en Santé/Environnement » a débuté en 2013 avec la thématique « Air ». Il sera finalisé en 2014 avec les compartiments « Eaux », « Sols » et « Santé ». Pour chacun d'entre eux, des experts du domaine apporteront leur éclairage aux membres du groupe de réflexion. Les résultats attendus de ce projet sont une méthodologie générale et pour chacun des compartiments, un panel de propositions d'actions. La zone pilote étudiée est la zone de Fos-sur-Mer. Ces actions jugées comme les plus pertinentes par les participants ont pour vocation de servir l'intérêt général, témoignant ainsi des bénéfices d'une concertation pragmatique. *(Ce projet se déroulera au cours du premier semestre 2014).*

Des ateliers***Sites & sols pollués***

En lien avec la publication de la loi Alur (prévue en 2014), un groupe de travail réunissant les acteurs (associations, collectivités, État, industriels et salariés) sera mis en place. Autour de l'analyse de quelques cas de territoires, il s'agira d'identifier des leviers possibles d'amélioration, et des propositions concrètes. *(Cette action est prévue avant l'été 2014.)*

Communication

Le SPPPI continuera à développer sa communication autour des trois axes : le développement de partenariat, le renforcement de la communication en interne, et l'intensification de la communication externe, en s'appuyant sur les outils mis en place comme le site internet ou en consolidant des actions déjà entamées.

Au-delà des événements habituels, 2014 sera également l'année du Forum Interspppi. Ce forum regroupant les différents SPPPI de France est organisé à Bordeaux par le SPPPI Presqu'île d'Ambès. Retour d'expériences, échanges, collaborations entre les SPPPI seront au programme de ces journées toujours fécondes.

Le GES-SPPPI***Le SPPPI s'installe à Port-de-Bouc***

Grâce à Madame le Maire de Port-de-Bouc et à l'action de ses services, le SPPPI pourra s'installer dans de nouveaux locaux, dès janvier 2014.

Par cette localisation, dans l'une des plus grandes zones industrielles de la région, le SPPPI reste au plus près de ses missions et de son cœur de métier. Très spacieux et entièrement rénovés, ces bureaux vont permettre au SPPPI de déployer sereinement son action, d'accueillir des visiteurs et de recourir à des stagiaires.

Le SPPPI PACA

Un concept né en Provence

À la fin des années soixante eut lieu une période de fortes tensions autour du développement de la zone industrielle de Fos-sur-Mer. La montée en puissance des questions environnementales et les protestations virulentes d'associations de défense de l'environnement autour de l'étang de Berre poussèrent le gouvernement à commanditer une mission d'étude, « la mission Schnell » en octobre 1971. Celle-ci recommanda la constitution d'un Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle sur la zone de Fos. Le 14 février 1972, le préfet des Bouches-du-Rhône mettait en place le SPPPI Fos-Berre. Ses objectifs étaient de :

- « coordonner l’instruction des dossiers au titre de diverses procédures (permis de construire...),
- susciter et orienter les études nécessaires [pour les problèmes de pollution de la zone]
- mettre sur pied un plan antipollution,
- animer un centre d’information du public sur les pollutions et sur les moyens mis en œuvre pour les réduire. »

Un exemple suivi ailleurs...

Au fil du temps et au vu des résultats acquis par le SPPPI (qui s'est entre temps élargi à la région PACA), des structures de concertation identiques émergent dans différents bassins industriels de France. Le quinzième SPPPI (qui signifie maintenant « Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles ») voit formellement le jour en 2010 dans le bassin grenoblois.



Le 22 août 2008, un décret ministériel modifie le Code de l'Environnement (Article 125-35) et reconnaît l'utilité des SPPPI. Il instaure la possibilité de leur création par les préfets, propose leur composition et définit leur rôle. Ainsi, les SPPPI « **ont pour mission de constituer des lieux de débats sur les orientations prioritaires en matière de prévention des pollutions et des risques industriels et de contribuer à l'échange ainsi qu'à la diffusion des bonnes pratiques en matière d'information et de participation des citoyens à la prévention des pollutions et des risques industriels.** »

Dans un rapport interministériel de mars 2010 [1], « les acteurs, industriels, élus, associations et représentants de l'État s'accordent pour constater que les SPPPI peuvent contribuer à désamorcer une crise, à réduire des émissions, à limiter l'impact des risques majeurs ». Ils ajoutent en conclusion que « le SPPPI a prouvé leur potentiel d'efficacité [...] Ils peuvent constituer un cadre de référence pour l'élaboration de projets ».

Une cohérence entre les SPPPI

Les SPPPI se sont structurés à l'échelon national à travers un Club des SPPPI, pour favoriser les échanges sur leurs orientations et partager les bonnes pratiques. Ce club réunit les animateurs des SPPPI plusieurs fois par an. Il a notamment rédigé une charte des SPPPI qui définit les missions, les champs de compétences et les modalités de fonctionnement communs aux SPPPI de France et de créer un site extranet. Un forum Interspppi a également lieu tous les deux ans afin de favoriser les rencontres et apporter un retour d'expérience sur les avancées de chaque SPPPI. En 2012, le forum a été organisé par le SPPPI PACA.

La concertation au service des questions d'environnement industriel

[1] Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi & Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, Bilan des Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) en France, Leurs forces et leurs faiblesses, mars 2010.

pour des missions répondant aux besoins locaux...

(Extraits de la Charte des SPPPI et de la Charte du SPPPI PACA)

Le SPPPI a pour objectif de traiter des questions d'environnement industriel, c'est-à-dire de toutes les activités générées par l'industrie pouvant être facteurs de risques et de nuisances pour les hommes, les biens et les milieux naturels, qu'il s'agisse de risques à court, moyen ou long terme.

(Extraits de la Charte des SPPPI)

Le SPPPI a pour vocation de constituer un cadre d'échanges et de contribuer à la concertation locale entre les différents acteurs, à travers deux principaux types d'actions :

- **la réalisation d'études et la mise en place d'actions concrètes** destinées à répondre aux préoccupations locales particulières qui ne sont pas prises en compte par les dispositifs réglementaires existants, ou qui permettent d'en améliorer son efficacité.
- **Le partage d'informations**, la diffusion de connaissances et le partage des bonnes pratiques dans les domaines sur lesquels ils portent sa réflexion.

Il favorise l'émergence d'objectifs et une culture partagée de la sécurité et du développement durable entre les acteurs, en respectant la diversité des représentations et des avis.

Il facilite l'accès des citoyens (individus, associations), collectivités et représentants des administrations responsables d'entreprises et salariés aux connaissances techniques et scientifiques qui fondent ses réflexions et décisions.

... appréhendés dans leur globalité

Les réflexions menées au sein du SPPPI sont à la fois systémiques et plurithématiques. Les SPPPI s'intéressent à l'ensemble des problèmes d'un territoire et pas uniquement aux rejets polluants et aux phénomènes dangereux, mais aussi aux effets sur les enjeux humains, économiques, écologiques. Les SPPPI abordent tous les thèmes qui visent à protéger les populations, les écosystèmes... et les entreprises. Comme le dit M. Lesbats (animateur du S3PI presqu'île d'Ambès et professeur d'université) : « Ils visent à éviter le saucissonnage des problèmes et des responsabilités, ennemi de l'efficacité et de l'action en ce domaine. »



Une gouvernance collégiale et innovante

Une remise en cause profonde

Durant de nombreuses années, le SPPPI PACA avait fonctionné, de manière informelle, dans le cadre d'une organisation voulue et pilotée par les services de l'État dans la région (DRIRE), sous la forme d'un Secrétariat général.

En 2009, la DRIRE (DREAL maintenant) faisait le constat d'un essoufflement du SPPPI PACA. Elle commanda alors une enquête visant à recueillir les attentes des acteurs autres que l'État concernant la structure et son évolution. De l'avis général [2], le SPPPI nécessitait une rénovation en profondeur de son mode de fonctionnement et de son organisation. Bien sûr, il était reconnu à la fois comme un lieu de rencontres et d'interactions entre les industriels, les collectivités locales, les associations, les syndicats, les scientifiques et l'État et comme un lieu de débat autour des pollutions, des risques et de leurs impacts. Son rôle qui peut être tour à tour **formateur, fédérateur, ou consultatif** était incontesté. Un certain nombre de reproches pesaient néanmoins sur son mode de fonctionnement : une trop grande « mainmise » de l'État, une trop faible prise en compte de l'avis des acteurs, un déficit de communication et un fonctionnement irrégulier, associés à une organisation floue. Au-delà, les moyens au regard des enjeux étaient jugés bien insuffisants.

Une mutation décidée en commun

De cette grande enquête auprès des acteurs locaux [2], les propositions suivantes ont été faites :

1. Mettre en place une large concertation avec tous les collèges sur le devenir du SPPPI	
Rôle	2. Redéfinir de manière collégiale les objectifs et les missions du SPPPI
	3. Redéfinir le (s) périmètre (s) du SPPPI
Gouvernance	4. Instituer une structure de gouvernance et d'animation collégiale (charte)
	5. Nommer un représentant du SPPPI reconnu par tous les membres
	6. Donner à tous les collèges l'opportunité de s'exprimer et de participer au travail collectif
	7. Appliquer une méthodologie de travail validée par tous
Fonctionnement	8. Dynamiser la réunion plénière
Communication	9. Clarifier les relations entre le SPPPI et le CYPRÈS
	10. Mettre en place une stratégie de communication à l'attention des membres du SPPPI et en externe

Pour suivre cette feuille de route et piloter la mutation du SPPPI PACA, un bureau provisoire a été créé, rassemblant des représentants de chaque collège. Une large concertation a été mise en place à travers des comités de pilotage pour refondre le SPPPI, clarifier ses objectifs et ses missions, son mode de fonctionnement et les formaliser dans la Charte du SPPPI PACA. Il s'agissait de substituer à la structure d'alors jugée trop dépendante de l'État, un autre type d'organisation, plus collégiale et mieux armée pour capitaliser les expériences, mutualiser les savoirs, favoriser l'échange et le dialogue entre les parties prenantes.

Une refonte considérable... et innovante

Validée en comité de pilotage en juin 2009, la charte du SPPPI PACA institue la nouvelle gouvernance du SPPPI. Aujourd'hui, les instances du SPPPI PACA sont collégiales, dans la lignée du Grenelle. Les cinq collèges que sont les associations, les collectivités locales, les industriels, les syndicats et l'État sont chacun représentés à parts égales dans le Bureau et le Conseil d'Orientation.

Cette mutation considérable est un cas unique dans le paysage français des SPPPI. En effet, les autres SPPPI sont tous dotés d'un secrétariat technique porté par la DREAL, avec l'appui éventuel d'une association support. Le SPPPI PACA était, quant à lui arrivé au bout de ce mode de fonctionnement et en a inventé un autre fondé sur la collégialité, à l'image du Grenelle.

[2] Id International, Étude sur les attentes des acteurs autres que la DRIRE dans le cadre de l'évolution du SPPPI PACA, rapport détaillé 15/01/2009, disponible sur www.spppi-paca.org

Des organes de gouvernance élus démocratiquement

Le 11 avril 2011 a eu lieu la première Assemblée plénière constitutive du SPPPI PACA au cours de laquelle des représentants des cinq collèges ont été élus (pour 4 ans) et le règlement intérieur a été adopté.

➤ Élections du bureau permanent

Membres :

Collège	Titulaire	Suppléant
Associations	Pierre Aplincourt Président URVN – FNE PACA	Roger Barrachin Président Patrimoine Côte Bleue
Collectivités territoriales	Marie-Claude Dho Fiandino Responsable DD SAN Ouest Provence	Gwénaëlle Thébault, Service Environnement & Prévention des Risques ville de Fos-sur-Mer
État	Thibaud Normand Chef de service SPR DREAL PACA	
Industriels	Marc Bayard Délégué général Union des Industries Chimiques	Gilles Le Ricousse Directeur Exploitation France Géostock
Salariés	Fabien Beninati Représentant coopération CGT-CHSCT Golfe de Fos et du Comité régional CGT	Jean-Philippe Murru Représentant coopération CGT-CHSCT Golfe de Fos et du Comité régional CGT

Rôle (extraits du règlement intérieur) :

Le Bureau assure la gestion courante du SPPPI et décide au fil de l'eau de décisions opérationnelles demandant une réaction rapide comme l'approbation du Plan d'Activités, des contenus des conventions (partenariat, financement), des comptes et du budget prévisionnel du SPPPI PACA ou encore la décision de création des groupes de travail.

Le Bureau engage le personnel nécessaire. Il est régulièrement informé de l'avancement dans la réalisation des missions du SPPPI PACA.

➤ Élections du Conseil d'Orientation

Membres :

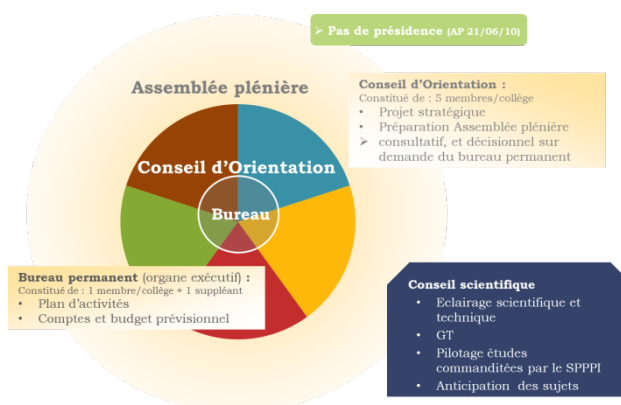
Collège	Membres
Associations	URVN-FNE PACA Patrimoine Côte Bleue Collectif Citoyen Santé Environnement UFC que choisir MART (Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et le littoral varois)
Collectivités territoriales	SAN Ouest Provence Région PACA Mairie de Peillon (06) Communauté du Pays d'Aix
État	DREAL Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Agence régionale de Santé Ademe Grand Port Maritime de Marseille
Industriels	Union des Industries Chimiques PACA et Corse Géostock Compagnie Pétrochimique de Berre Inéos Sarp Industrie
Salariés	CGT – CHSCT Golfe de Fos (deux représentants) CFDT (3 représentants)

ROIE (extraits du règlement intérieur) :

Le Conseil d'Orientation est consultatif et décisionnel sur demande du bureau permanent.

- Il participe et donne son avis sur le projet stratégique.
- Il prépare l'Assemblée Plénière.
- Il est régulièrement informé de l'avancement des travaux, les comptes-rendus de réunion de Bureau seront adressés aux membres du Conseil d'Orientation.
- Il est informé de l'état des comptes validés par le bureau et donne un avis sur les orientations budgétaires.

Le Conseil d'Orientation est réuni au moins une fois par an ou sur demande d'au moins deux membres du bureau.



Avec en appui un Conseil Scientifique

(Extraits de la Charte du SPPPI PACA)

Le Conseil Scientifique a pour rôle d'éclairer le SPPPI PACA sur les choix à caractère technique et scientifique, en assurant une veille scientifique et technologique, en participant aux groupes de travail et en pilotant des études commanditées par le SPPPI. Il anticipe les sujets qui peuvent émerger dans un délai de deux à cinq ans.

Des représentants du Conseil Scientifiques peuvent être invités aux réunions du Bureau et du Conseil d'Orientation.

Membres :

Nom	Organisme	Domaine de compétence
Ali Douai	Maître de conférences Institut Supérieur d'Économie et de Management (ISEM)	Socio-économie de l'environnement et du développement durable
Valerie Godfrin Sanseverino	Maître de conférences CRC-Mines Paristech	Droit et risques
Christelle Gramaglia	Maître de conférences Cemagref	Sociologie et sciences politiques
Yves Noack	Directeur de recherche Cerege	Pollution de l'air, géochimie, minéralogie
Marie – Laure Lambert	Maître de conférences UPCAM CEJU	Droit de la protection de l'environnement
Gilles Maignant	Chargé de recherche CNRS	Environnement, modélisation et géographie
Stéphane Mounier	Maître de conférences USTV	Chimie analytique
Isabelle Laffont -Schwob	Maître de conférences IMEP	Écotoxicologie, écophysiologie

Et porté juridiquement par le GES-SPPPI

Dans la suite logique des profonds changements réalisés, le SPPPI PACA s'est maintenant doté d'une association de gestion indépendante : le GES-SPPPI.

La création de cette association permet de respecter une exigence forte de la charte du SPPPI PACA, à savoir une complète indépendance dans sa gestion, en le dotant d'une structure juridique propre. En corollaire, la création de cette association a amélioré la lisibilité des objectifs du SPPPI ainsi que sa communication, tant pour ses adhérents que pour ses financeurs.

Le périmètre de cette association support est la gestion, l'organisation et le fonctionnement du SPPPI sur la base des orientations et des décisions arrêtées par le bureau et le conseil d'orientation du SPPPI PACA. Elle n'est donc qu'un outil au service du SPPPI.

Dans cette logique :

- les membres de cette association sont les membres du SPPPI qui le souhaitent,
- les membres du conseil d'administration du GES-SPPPI sont les membres du Conseil d'Orientations qui en font la demande
- et les membres du bureau du GES-SPPPI, sont de la même façon ceux du Bureau du SPPPI qui sont volontaires.

Volontairement sans présidence à l'image du SPPPI, les membres du Conseil d'administration et du bureau sont renouvelés chaque année – En 2013, siégeaient dans ces instances :

Fabien Beninati	Représentant CR CGT PACA	Secrétaire
Marc Bayard	Délégué général Union des industries chimiques	Trésorier
Roger Barrachin	Président Patrimoine Côte Bleue	1er secrétaire adjoint
Pierre Aplincourt	Président URVN-FNE PACA	2e secrétaire adjoint
Gilles Le Ricousse	Directeur d'exploitation Géostock	3e secrétaire adjoint
Murru Jean-Philippe	Représentant CR CGT PACA	Trésorier adjoint
Béatrice Berbiec	Directrice RTDH Sarp Industries	Membre CA
Jacques Willocquet	Directeur HSE INEOS	Membre CA

L'assemblée plénière du GES-SPPPI a eu lieu le 22 mai 2013 au Cerege.

Axe de travail : Déchets

Les déchets diffus dangereux : de vrais résultats pour la concertation

Le contexte

Les déchets dangereux diffus ont été identifiés comme un sujet critique en région PACA. Ce constat a été fait aussi bien dans le cadre de la thématique « déchets » du SPPPI que dans celui du Plan régional de Gestion des Déchets. Les caractéristiques spécifiques de ces déchets telles que leur dangerosité, leur production en petites quantités et la multitude de leurs producteurs en font une catégorie de déchets dont le volume est encore mal estimé, exigeant des traitements particuliers et avec une traçabilité pour le moins perfectible. Le gisement de ces déchets est estimé à 70 000 t/an en provenance des PME, TPE, artisans... (Le taux de collecte n'en était que 35 % en 2010), auxquelles on peut ajouter une vingtaine de milliers de tonnes produits par les ménages.

L'action du SPPPI PACA

En 2011, le Conseil d'Orientation du SPPPI PACA a décidé de saisir ce sujet à bras le corps et de consacrer un cycle d'atelier à cette thématique « Déchets dangereux diffus », et notamment sur le point complexe de la collecte. L'objectif avoué était, de pouvoir à l'issue de ce cycle d'ateliers proposer des solutions pour améliorer la situation.

Ainsi, le groupe s'est réuni à 4 reprises sous l'égide du SPPPI et grâce au soutien de l'ADEME. Chaque réunion a rassemblé entre 30 et 50 personnes issues des cinq collèges (Associations, Collectivités, État, Industriels et Salariés) auxquels se sont également joints plusieurs experts et scientifiques. Ces réunions ont été couplées avec le groupe de travail « ad hoc » constitué par le Plan Régional permettant ainsi une bonne synergie et un gain en efficacité.



Le cycle d'ateliers a été découpé de la façon suivante :

1. Tour d'horizon des Déchets dangereux diffus.
2. Les difficultés de la collecte et plus particulièrement pour les collectivités.
3. Les solutions des professionnels des déchets et leurs freins.
4. La consolidation des propositions.

Au total, ce sont 84 personnes qui ont contribué à ce groupe de travail.

Les participants

- Associations : Adecar, ADESN, ADECV84, ADPLGF, AirPACA, Ardeb, Ea Ecoentreprises, Arenes, ARPE, ASEF, Avsane, Cessa, Cinea, CIQ Sausset-les-Pins, CLCV, Environnement Industrie, Réseau Vert, La Nesque Propre, UFC-Que Choisir ?, URVN-FNE Paca, UDVN-FNE13.
- Collectivités : Velaux, Berre l'Etang, Conseil Régional PACA, Marseille Provence Métropole, Communauté du Pays d'Aix, Mairie de Port-de-Bouc, SAN Ouest Provence, Agglomération Provence, Conseils Généraux 04, 05, 06, 13.
- État et Établissements publics : Ademe Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse. ARS, ARS DT13 ; DREAL PACA, Éducation nationale, Dreal-UT13,
- Industriels et Activités économiques : Adivalor, Apave, Arcelor Mittal, Arkema St Auban, Athelia Entreprendre, Chimirec-Socodelli, Club Salon Entreprendre, Deltadéchets, Eco-DDS, Kalies, Leroy Merlin, Lyondell-Basell, Naphtachimie, Pizzorno, Sarp Industries, Sita, SPUR, ORTEC, TEP-Eaux de Marseille, Valortec, Véolia Propreté.
- Chambres consulaires et fédérations : Chambre régionale des Métiers de l'Artisanat, CMA13, CCI Var, Federec, CCIR Paca, UIC PACA et Corse
- Salariés : CGT – Coopération CHSCT golfe de Fos
- Experts scientifiques : Thierry Athuyt, master PNRT, Université Aix-Marseille, Yves Noack, Professeur CNRS, Cerege, Cabinet Girus, 13-Développement, Ineris, Observatoire des déchets.

La problématique

Les collectivités, dans leur rôle et dans leur financement, ont pour mission de traiter les Déchets dangereux diffus *des ménages*, à travers les déchèteries. Pour les aider, une REP (responsabilité élargie des producteurs) portée par écoDDS sera opérationnelle dès janvier 2014 permettant ainsi le financement de la collecte et du traitement de ces déchets. Cependant, cet éco-organisme ne concernera que les déchets dangereux des ménages.

Les PME – PMI et les artisans, doivent, comme tout type d'activité et selon le principe pollueur-payeur, financer la collecte et le traitement de leurs déchets. Pour des raisons de coût, mais aussi de simplicité et de gain de temps, ces producteurs privilégient souvent la déchèterie communale.

Cette solution pose toutefois plusieurs difficultés aux collectivités : une augmentation du vandalisme, un manque de formation de leur personnel quant à la dangerosité des produits, un accroissement des coûts, mais aussi un encombrement des déchèteries ou encore une difficulté à gérer ces volumes disproportionnés. Des solutions existent dans les centres de transit exploités par les professionnels du déchet. Payantes, elles garantissent cependant la sécurité et la traçabilité depuis la collecte jusqu'au traitement des déchets.

Ainsi, la séparation des flux dans les déchèteries communales est le minimum indispensable pour permettre à la filière Eco-DDS de prendre toute sa place et d'assumer son rôle dans le traitement des déchets dangereux des ménages



Les propositions de l'atelier

Le groupe de travail a rapidement mis en évidence qu'il n'existait pas de solution unique, mais qu'un ensemble de dispositions devaient être proposées et juxtaposées. Ces propositions sont de différents ordres. Il s'agit par exemple : élargir les centres de DIB à cette activité de groupage-transit de DDD, simplifier les formalités administratives, séparer les flux des ménages et des artisans dans les déchèteries, créer un label pour les artisans vertueux, développer l'information et la communication par des vecteurs tels que les grandes surfaces de bricolage. Pour accéder à toutes les propositions :

👉 www.spppi-paca.org, rubrique Déchets

Les perspectives

Le Conseil régional PACA a lancé, fin 2012, son Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Ce plan a pour vocation de faire un diagnostic du thème des déchets dangereux, de proposer des actions et d'en établir une planification pour la prévention et la gestion. Un des axes forts de ce plan est d'accroître le taux de collecte des Déchets diffus dangereux des activités de 35 % en 2010 à 60 % en 2020 et 80 % en 2026.

Le Conseil régional a décidé de s'appuyer sur les conclusions du groupe de travail du SPPPI pour parvenir à ces objectifs. Cette concertation a ainsi permis l'émergence de solutions dont plusieurs seront intégrées au plan.

Les dispositions relatives aux déchets diffus dangereux incluses dans ce plan feront l'objet d'un suivi dans le temps permettant d'aviser de l'évolution de ce sujet :

- Installations effectivement créées...
- Positionnement des acteurs essentiels : artisans, zones d'activité, collectivités,
- Conditions d'exploitation (réglementation ICPE),
- Implication du nouvel éco-organisme
- ...

Le SPPPI PACA tient à remercier toutes les personnes qui se sont investies et qui ont par leurs compétences et leurs expériences contribué à rendre enrichissants et productifs ces ateliers.

Axe de travail : Risques Majeurs

Le post - PPRT

Animation réunion publique

Martigues, 17/06/13

PPRT

Début juin 2013, l'État, avec l'accord de toutes les parties concernées par le PPRT, a sollicité le SPPPI pour animer une réunion publique consacrée au PPRT de Total La Mède. Le rôle souhaité pour le SPPPI était celui de « garant du débat ». De leur côté, les instances du SPPPI dans lesquels siègent les 5 collèges (associations, collectivités, état, industriels et salariés) y ont vu un complément à sa vocation d'acteur de la concertation collégiale et ont accepté cette proposition. Le SPPPI a alors participé à une réunion de préparation consacrée aux modalités pratiques en sous-préfecture avec les services de l'État. Il n'a évidemment pas été associé aux discussions et aux négociations avec les collectivités et les industriels. En séance, le SPPPI a rappelé son indépendance par rapport à chacun des acteurs et son rôle d'animateur. Il a également insisté sur sa volonté de permettre des échanges de questions/réponses fructueux ainsi que l'instauration d'un vrai débat sur les sujets encore ouverts à la négociation. Force est de constater que les enjeux de cette réunion n'ont pas permis au SPPPI de tenir ces objectifs. Il ne lui a pas été possible de tenir son rôle jusqu'à la fin de la réunion.

Le SPPPI reste dans son rôle défini par sa mission de base, en se positionnant dans un temps dissocié, dans un lieu neutre et dans un contexte élargi, afin de permettre une concertation constructive et dégagée des enjeux politiques.

Participation aux colloques et séminaires

Le SPPPI PACA a participé à différents séminaires et colloques dédiés aux PPRT (*Journée PPRT*, Marseille - mai 2014 - Amaris ; *Colloque PPRT : Quels enjeux pour les dix ans à venir ?* Paris - novembre 2014 - Amaris, *PPRT - Formation* - CETE Méditerranée).

En ligne : les actes de ces colloques, ou encore la documentation sur les dispositions pour renforcer le bâti.

↳ www.spppi-paca.org, rubrique risques majeurs.

Journée formation DT DICT et Canalisations

04/10/2013

Contexte

Le SPPPI PACA a organisé, en partenariat avec l'ICSI, le CNFPT et l'AITF, avec la participation de la DREAL PACA, de l'INERIS et des collectivités territoriales, une journée dédiée aux « Canalisations de produits sensibles et non sensibles : la réforme DT DICT pour les travaux à proximité des réseaux et l'impact sur l'aménagement urbain ».

Environ 120 personnes étaient présentes : Associations - 6, Collectivités - environ 90, Industriels - 22, État - 5, Scientifiques - 1.



Programme

- Mise en œuvre de la réforme sous ses aspects réglementaires (DREAL PACA)
- Présentation des actions du groupement d'exploitants de canalisations de TMD de PACA (CANAFB)
- Témoignage sur l'impact de la réforme au sein d'une collectivité (Ville de Lyon/AITF)

- présentation des pratiques de GrDF Organisation des chantiers, relations collectivités locales, Procédure (GrDF)
- Présentation et démonstration en ligne du guichet unique (INERIS)
- Impact de la réforme DT DICT sur l'évolution des SIG et la cartographie des réseaux (animateur national du groupe de travail SIG-topographie /AITF)
- Impact de certaines canalisations de transport de produits dangereux sur l'aménagement urbain (Ville de Fos-sur-Mer)
- Aperçu sur la norme AFNOR et conclusion de la journée (Président de la commission de normalisation).

Suites

À la suite de cette journée, les questionnaires satisfactions ont montré une appréciation générale **satisfaisante (68 %)**, voire **très satisfaisante (32 %)**.

Quelques remarques :

« Très intéressant, excellent support, le contenu est enrichissant. »

« Très satisfaisant. »

« Journée de grande qualité. »

« Bons exposés et clairs pour ce sujet difficile. »

« Journée d'actualité sur le sujet très bien ficelée et très fructueuse. »

« La mixité des débats permet une approche multi dimensionnelle des différents sujets. Très intéressante. »

Plusieurs souhaits ont été exprimés de voir cette journée dupliquée sous différentes formes (sur deux jours, avec dissociation de thèmes, sur plusieurs lieux, etc.).

Le compte-rendu et les questions sont en ligne sur le site internet.

🔗 www.spppi-paca.org, rubrique risques majeurs

Axe de travail : Santé-Environnement

Projet PACSE

Contexte

Il s'agit dans ce projet de répondre aux questions suivantes : sur une zone-pilote donnée, où en est l'avancée des connaissances ? Quels sont les manques à combler ? Quelles sont les actions complémentaires à mener et par qui ?

Ce projet fait suite au projet « Au-delà des ERS et ERS-Z » qui consistait en la création d'outils visant l'appropriation de ces études par les acteurs (déc 2011 -sept 2012). Ces outils sont :

- un modèle de grille de lecture synthétique. Cette grille a été appliquée aux 3 ERS-Z des Bouches-du-Rhône.
- un modèle de tableau de bord, duplicable et appliqué à la zone de Fos
- un recensement et une hiérarchisation du questionnement des populations
- une lecture croisée des différentes ERS-Z.

Le projet PACSE s'appuiera sur ces premiers résultats.



Objectifs

- Recensement des études existantes
- Élaboration d'un canevas méthodologique, duplicable à l'ensemble des ERS ;
- Proposition d'un plan d'action sur la zone de Fos-sur-Mer.

En s'appuyant sur les études existantes et sur les points critiques mis en évidence dans les ERS-Z*, il s'agira d'acquérir une image aussi précise que possible des connaissances sur un territoire et d'étendre le plan d'action faisant suite à ces ERS à des propositions complémentaires (PACSE : Plan d'Actions Complémentaires Santé/Environnement).

Ces actions pourront être de différents ordres : comportementales, suivi sanitaire, ou études complémentaires. Elles pourront poursuivre différents objectifs : acquérir des données supplémentaires ou plus récentes, mettre en œuvre des mesures de gestion simples, etc.

Le plan d'action ainsi défini indiquera le type d'étude ou d'action préconisée, le porteur potentiel de l'action, une fourchette du coût estimé, les délais de réalisation et le type de résultat attendu.

Financement de l'opération

Ce projet a été labellisé par le PRSE.

Il est financé par la DREAL PACA, ARS PACA et le SPPPI PACA.



Comité de pilotage

Pour ce projet, une méthodologie a été élaborée par le groupe de travail pour évaluer chaque compartiment (air, eau, sols, santé humaine...), les actions complémentaires pertinentes.

Deux premières réunions ont permis de proposer des actions sur la thématique « Air ».

Les autres compartiments seront abordés en 2014, le projet devrait être finalisé au troisième trimestre 2014.

Plus d'informations sur :

↳ www.spppi-paca.org/ Rubrique : Santé-Environnement

Participation aux colloques

Le SPPPI PACA a notamment participé au colloque « Exposition aux mélanges de substances chimiques : Quels défis pour la recherche et l'évaluation des risques ? » organisé par l'Anses.

Colloque « Exposition aux mélanges de substances chimiques : Quels défis pour la recherche et l'évaluation des risques ? »

La problématique des mélanges et des effets cocktails est un sujet de préoccupation récurrent dans les assemblées du SPPPI. Il s'agissait à cette occasion de faire le point sur ce sujet.

Au cours de ce colloque, il a été montré que les connaissances sur les effets des mélanges n'en sont qu'à leurs balbutiements. Les recherches portent non seulement sur les expositions ou sur la toxicologie des mélanges, mais également sur les méthodologies d'étude. Elles se heurtent actuellement à des problèmes de financement et des questions de propriétés de données. En Europe, les investigations portent sur les pesticides dans l'alimentation, en lien avec la seule réglementation existant à ce jour sur les mélanges. Suite aux grandes pollutions maritimes, les États-Unis ont, quant à eux, axé leurs recherches sur les effets des mélanges dans l'eau.

C'est, aux dires des spécialistes, 2 ou 3 générations qui seront nécessaires avant d'avoir une vision et une position claires sur ce problème de santé lié aux mélanges.

Plus d'informations sur :

↳ www.spppi-paca.org/ Rubrique : Santé-Environnement



Communication

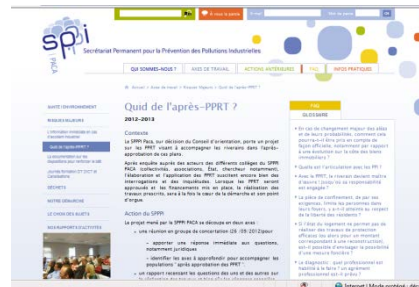
Représentation & participations du SPPPI

- o CSP Air, Connaissance ; réunion Evaluation ; Forum PRSE PACA
- o Réunions Publiques : PPA, PPRT Arkéma Saint-Menet, PPRT ArcelorMittal
- o Rencontre des installations classées, DREAL PACA
- o XIII^{es} Rencontres de Fos, SAN Ouest Provence
- o Commission Environnement, UIC PACA & Corse
- o Comité territorial, Copil Scenarii, AirPACA
- o Réunion Canalisations, Ville de Fos-sur-Mer
- o Colloque mélanges chimiques : quels défis pour la recherche et la gestion des risques ? Anses
- o Rencontre des lauréats de l'Observatoire Homme-milieu, OHM Bassin minier de Provence
- o Petit-déjeuner Feux de forêt, Cyprès
- o Commission consultative PRPGDD, Région PACA
- o Colloque PPRT : Quels enjeux pour les dix ans à venir ? (Paris) ; Journée PPRT (Marseille), Amaris
- o EnviroRisk, Pôle Risques
- o 10^e Programme de l'Agence de l'Eau, Environnement Industrie
- o Congrès Energies renouvelables, FNE PACA
- o Assises nationales du Développement Durable, Région PACA
- o CLIE, CLIE Arcelor, CPB...
- o Club des SPPPI...

Site internet

Dans la continuité de sa nouvelle charte graphique, le SPPPI a renouvelé son site internet. Longtemps attendu, il a été mis en ligne début 2013. Outil privilégié pour le SPPPI et ses adhérents, il présente les travaux du SPPPI et les résultats des réunions de concertation et des projets. Chaque page « axe de travail » expose d'un seul coup d'œil les conclusions du groupe de travail, une « Foire Aux Questions » très fournie avec les réponses aux questions posées en séance, les liens et les documents en rapport avec la thématique. Enfin la page d'accueil présente un agenda des manifestations à venir dans la région ou en lien avec l'industrie et l'environnement. Sur les visites déjà enregistrées, le site montre de bons résultats sur la durée moyenne par visiteur.

🔗 www.spppi-paca.org



Émission de télévision

Le 13 avril 2013, Yves Blisson (LCM) a consacré une de ses émissions au SPPPI PACA. Un reportage a été consacré au SPPPI dans l'émission « Blisson & co » sur LCM. Ainsi chaque représentant de collège a pu exprimer, de son point de vue, le rôle, l'évolution et les avantages du SPPPI.

Ont été interviewés :

- P. Aplincourt, Président URVN, Collège Associations
- M. Bayard, Délégué Général UIC Méditerranée, Collège Industriels
- F. Beninati, Représentant coopération CGT-CHSCT Golfe de Fos et du Comité régional CGT
- M.-C. Dhô-Fiandino, Chef du service Développement Durable, Ouest Provence, Collège Collectivités locales et territoriales
- T. Normand, Chef du Service Prévention des Risques, DREAL PACA, Collège État



Édition

Le SPPPI PACA a édité cette année 3 plaquettes consacrées aux :

- Actes de la plénière
- Déchets Diffus Dangereux.
- Outils ERS créés par le SPPPI (« Au-delà des ERS »)

Articles

Plusieurs articles sont parus sur le SPPPI, comme dans les publications d'Environnement Industrie, ou dans « l'État de l'environnement industriel » publié par la DREAL PACA.



Les partenaires du SPPPI en 2013

Associations :

ADECV 84, Action Environnement Septèmes, ADPLGF, ADESM, Association de Défense du Site de Réaltor, AIEJE, Air PACA, ARDEB, ASPR, BVAD, CIQ Val de Sibourg, CLCV-Union régionale, Colineo, Commune de Valence, Cypres, Enerpol 84, Étang Nouveau, Fare Sud, FNE 84, FNE PACA, ICSI, Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions, IPGR, Kem One, La Nesque Propre, MNLE 13, Patrimoine Côte Bleue, TDVN 83, UFC que choisir PACA, VPQE, Vitropole

État & Établissements Publics

ADEME, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, Agence Régionale de Santé, Conseil Régional PACA, Direction DDTM13, DREAL PACA, Grand Port Maritime de Marseille.

Industriels

Collectivement par l'intermédiaire de :

Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, Environnement Industrie.

Mais aussi à titre individuel :

Apave SAS, Arcelormittal Fos, Ascométal, EDF, EVERE, Géosel Manosque, Géogaz Lavera, SA Grangeon Delta Déchets, INERIS, Lyondell Basell.

Collectivités

Conseil Régional PACA & Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Agglopolé Provence pour les communes de : Alleins, Lançon-Provence, Aurons, Mallemort, La Barben, Pélissanne, Berre-l'Étang, Rognac, Charleval, Saint-Chamas, Eyguières, Salon-de-Provence, La Fare-Les-Oliviers, Sénas, Lamanon, Velaux.

Communauté d'agglomération du Pays d'Aix pour les communes de : Aix-en-Provence, Beaurecueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lès-Durance, Simiane-Collongue, Le Tholonet, Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren, Vitrolles.

Communauté d'agglomération du Pays de Martigues pour Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre -les Remparts

Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence pour les communes de : Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Ainsi que les communes de Cannes, Fos-sur-Mer, Peillon et Port-de-Bouc.

Représentation salariale

Comité régional CGT PACA.

Experts/Scientifiques

Arènes, AirPaca, Cessa, Cypres, Ea éco-entreprise, ICSI, Ineris, IPGR.

Parce que la vraie réussite est celle que l'on peut partager avec tous ceux qui l'ont rendue possible, le SPPPI remercie ici tous ses partenaires pour leur confiance, leur participation et leur soutien.

Merci !